

Communiqué de presse

- Solidarités -

Protection de l'enfance : l'Etat doit 30M€ aux collectivités

Alors que les associations de protection de l'enfance ont été reçues par le Président de la République, Didier Marie, Président du Département de Seine-Maritime rappelle que les départements sont en contentieux avec le gouvernement pour non mise en place du fonds de financement de la protection de l'enfance :

« La loi du 7 mars 2007 portant réforme de la protection de l'enfance a transféré l'entière compétence de la protection sociale et de l'aide sociale à l'enfance aux départements.

Cette extension de compétences génère un coût financier pour ceux-ci que le législateur a pris en compte en créant dans l'article 27 du texte précité un Fonds National de financement de la protection de l'enfance au sein de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, dont « l'objet est de compenser les charges résultant pour les départements de la mise en œuvre de la présente loi selon des critères et des modalités fixées par décret ».

Ce décret n'est à ce jour pas paru. Sa non publication, deux ans et demi après la parution de la loi, prive les départements de la répartition de 30 millions d'euros dont devait être doté ce fonds alors que les Conseils généraux ont appliqué la loi et mis en œuvre les mesures définies par le législateur.

Par courrier du 1er septembre dernier, le Président de l'Association des Départements de France, à son tour, a saisi le Premier ministre de cette question et sollicité la mise en œuvre des dispositions nécessaires pour que le fonds soit enfin créé et qu'il soit doté des fonds qui étaient prévus afin que les départements puissent enfin bénéficier d'une compensation, certes partielle, des charges auxquelles ils ont dû faire face.

Devant l'absence de réponse favorable du gouvernement sur ce sujet, l'ADF a saisi le Conseil d'Etat afin que celui-ci enjoigne le Gouvernement à procéder enfin à la parution du décret et à doter celui-ci des fonds prévus, et compte tenu du préjudice subi par les départements de faire en sorte que cette situation ne perdure pas.

C'est un nouvel exemple concret qui n'engage pas les présidents de départements à croire le gouvernement quand ce dernier promet de compenser les pertes de la Taxe professionnelle ainsi que toutes les recettes liées aux transferts de charge. »

Contact Presse :

Attachée de presse : Camille Delamare / Port : 06 74 35 26 07 / camille.delamare@cg76.fr
Directeur de la Communication : Pierre Bouho / Port : 06 80 58 59 68 / pierre.bouho@cg76.fr